

OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/ 2008
AU BUDGET ANNEXE EAU

La présente décision modificative enregistre en section d'investissement le complément d'excédent reporté, solde du compte 001 arrêté au compte administratif 2007 non intégré au dernier budget supplémentaire.

Ce dernier est corrigé des intérêts courus non échus de 2007 eu égard au changement du mode de comptabilisation des ICNE.

Cette reprise viendra compléter le financement des extensions diverses de réseaux d'eau potable et s'élève à 441 749,47 €.

Les montants inscrits au chapitre 041 constituent des mouvements d'ordre ; ils permettront de constater des opérations relatives à la TVA ; ils n'ont pas d'incidence sur les équilibres financiers.

Les opérations budgétaires sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/ 2008
AU BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Adopte la décision modificative n° 1 au budget annexe eau pour 2008 qui s'élève à :

* 941 749,47 € en dépenses et en recettes
pour la section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2008

BUDGET ANNEXE EAU

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET TOTAL BP + DM + BS	DEPENSES	RECETTES
001	001	Excédent reporté (complément BS 2008)	3 317 190,98		441 749,47
23	2313	Travaux d'AEP - Extensions diverses	2 770 621,00	441 749,47	
041	2313	Travaux d'AEP - Extensions diverses	-		500 000,00
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	-	500 000,00	
TOTAL				941 749,47	941 749,47

ANNEXE N° 1
BUDGET ANNEXE EAU
CHAPITRE 001 - RÉSULTAT GÉNÉRAL
ARTICLE 001 - Excédent reporté (complément BS 2008)
CHAPITRE 23 - TRAVAUX D'AEP - EXTENSIONS DIVERSES
ARTICLE 2313 - TRAVAUX D'AEP - EXTENSIONS DIVERSES
CHAPITRE 041 - TRAVAUX D'AEP - EXTENSIONS DIVERSES
ARTICLE 2313 - TRAVAUX D'AEP - EXTENSIONS DIVERSES
ARTICLE 2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 18/10/2008
En annexe à la Délibération N° 0817-0

LE MAIRE



ARRETE DES SIGNATURES

* 3 votes par procuration,
(Conte à après, état récapitulatif des présences...)

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Nombre de voix pour
contre
abstentions

55
48
51 *
51
/
/

Date de convocation du Conseil Municipal
10 octobre 2008

Décision modificative n° 1/ 2008 / Budget Annexe Eau présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le 18 octobre 2008

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 18 octobre 2008



Les membres du Conseil Municipal
soussignés





Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le



L'an DEUX MIL HUIT, le SAMEDI 18 OCTOBRE, à 09 h 04, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en septième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 10 h 50).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert / ORPHE Monique / BAREIGTS Ericka / MAILLOT Gérald / HOAREAU Jean-François / PONIN-BALLOM Gino / PICARD Hajasoa / LAURET Edmond / VICTORIA RETOURNAT Danielle / PESTEL René Louis / VELOUPOULE MERLO Nalini / ARMAND Alain / HUMBLOT Nicole / ESPERET Jean-Pierre / BRISSAC-FERAL Claude / ADAME Brigitte / ANDAMAYE Marie-Annick / CLAIN Claudette / KICHENIN Virgile / CATHERINE Aline / HOARAU Emmanuel / ASSABY Maximilien / ISIDORE Marylise / DINDAR Ibrahim / NATIVEL Mickaël / JAVEL François / TURPIN Marie-Annick / CASSIM-CADJEE Mohammad / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / LOWINSKY Jacques / SERVANTES Marie / PAULEE Marie-Thérèse (arrivée à 09 h 15, avant examen des Rapports) / PELTIER Hélyette / FRANCOISE Gérard / VARONDIN Frédéric / AHAMADI Salama / BEGUE Rose Blanche / TOQUET Stéphanie / CECILERY Nathalie / JUSTINE Marie Séverine / FOURNEL Dominique / TROTET Maryse / INGAR Iqbal / BARDIERE Jean-Michel / VICTORIA René-Paul / GERMAIN Claudine / LOCATE Raziah

ETAIENT REPRESENTES

EUPHRASIE Didier			par LOWINSKY Jacques
HOARAU Patricia	pour la durée de la séance		par VICTORIA René-Paul
HOARAU Serge			par BARDIERE Jean-Michel

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

examen différé

L'examen du Rapport n° 08/7-27 (dénomination de voies) a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ARMAND Alain	au titre de la SODIAC	Rapport n° 08/7-39
ORPHE Monique		Rapport n° 08/7-40
BAREIGTS Ericka		Rapport n° 08/7-41
LOWINSKY Jacques		
FOURNEL Dominique		

SODIAC Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVEE	
PAULEE Marie-Thérèse	à 09 h 15	avant examen des Rapports
	DEPLACEMENT	
FOURNEL Dominique	de 10 h 39 à 10 h 44	du Rapport n° 08/7-43 au Rapport n° 08/7-49



Saint-Denis, le 11 OCT. 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Christelle FERRERE
 Référence **M89** / 2008 / JCD / CF
 Objet Conseil Municipal du samedi 18 octobre 2008
 (convocation de l'assemblée délibérante)

Madame,
 Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **septième séance annuelle**

le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**, à **09 h 00**,
 en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame,
 Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

Le présent envoi
 comporte liasses,
 numérotées de / à /



Saint-Denis, le 10 OCT. 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Christelle FERRERE
Référence **1189** / 2008 / JCD / CF
Objet Conseil Municipal du samedi 18 octobre 2008
(convocation de l'assemblée délibérante)

Monsieur,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **septième séance annuelle**

le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente de l'Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur,
Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Le présent envoi
comporte *liasses*,
numérotées de / à /